



EXTRAITS DES ECHANGES INTERVENANTS ET PUBLIC

REUNION PUBLIQUE
PRESENTATION DU SCHEMA D'INTENTIONS PAYSAGERES
Sites de Keryondre-Kercadoret et pointe de Men Er Belleg

JEUDI 25 AVRIL 18H
Salle Le Mousker - 56470 SAINT-PHILIBERT

La commune de Saint Philibert a accueilli le Conservatoire du Littoral, représenté par Monsieur Jérôme Le Breton, pour une présentation publique du Schéma d'Intention Paysagère sur les sites de Kernevest- Keryondre.

Cette réunion s'est tenue en présence :

- Du Lieutenant Benjamin Batard, adjoint au chef du Centre d'Incendie et de Secours d'Auray, référent départemental sur le feu de forêt
- De Mmes Morgane Danic et Héléna Tataruch respectivement en charge du Pôle ressources, médiation et culture et de la démarche patrimoine bâti du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

Avant de laisser la parole à Monsieur Le Breton (CDL) et à Mme Bochet, la paysagiste qui a travaillé sur le Schéma d'Intention Paysagère, Mme Marine Bardou, Adjointe à l'environnement et en excusant Monsieur le maire, souffrant, retrace l'historique des liens entre la commune et le Conservatoire ainsi que les enjeux et événements qui ont conduits la commune et le conservatoire à proposer cette démarche :

« Les incendies de l'été 2022, liés à des activités humaines et provoquant de nombreuses inquiétudes ainsi que d'importants questionnements, ont accéléré l'initiation de la démarche de Schéma d'intentions paysagères. Comment permettre aux secours d'entrer dans les milieux ? Comment concilier circulations douces, milieux naturels et urbanisation en limitant les risques ? Comment s'adapter au double phénomène de fortes chaleurs et de sécheresse qui vont, avec le réchauffement climatique en cours, se répéter plus régulièrement et peut-être avec plus d'intensité ?

Un autre phénomène fragilise le trait de côte. Lié, lui aussi au réchauffement climatique, le phénomène de montée des eaux s'ajoute à l'érosion et grignote notre littoral. A plusieurs reprises cet automne et cet hiver nous avons pu observer des débordements. Il est donc également nécessaire de prendre en compte ces risques auxquels s'ajoutent les inondations, dans les aménagements du littoral et de se questionner encore : Comment concilier déplacements, tourisme, loisirs, usages professionnels, paysages et protection du littoral ?

La préservation de la biodiversité est également un enjeu majeur lié à la même réalité de réchauffement. Là encore, des questions, comment permettre le maintien des continuités écologiques pour que végétaux et animaux puissent réaliser leur cycle de vie (se nourrir, se déplacer, se reproduire, se reposer) ? Comment concilier cet enjeu avec tous les autres déjà cités ?

Notre territoire est « attractif » comme on l'entend souvent, jamais assez pour certains, toujours trop pour d'autres, le fait est que l'on y vient pour travailler, s'y installer en famille, pour les vacances, pour la retraite et bien d'autres raisons encore... ce territoire terre-mer est habité depuis fort longtemps et porte les traces des générations passées au travers de son patrimoine bâti, naturel et humain, patrimoine qu'il nous incombe de préserver, partager, et transmettre.

Faisons en sorte, collectivement, qu'il demeure habitable par tous et pour tous, humains et non humains. C'est peut-être là notre mission commune. »

Monsieur Jérôme Le Breton, chargé de mission pour le pôle patrimoine du Conservatoire du Littoral fait une présentation des 30 ans d'actions du CdL au bénéfice du site Keryondre/Kercadoret. (Support en annexe).

Mme Agnès Bochet, paysagiste DPLG présente le Schéma d'Intention (voir présentation) par secteur.

Elle évoque notamment une richesse de paysages avec un rythme d'enchaînements rapide.

Sur la partie Kernevest, un tertre a été découvert suite aux incendies ainsi qu'un grand nombre de murets de pierre.

La question sera donc de les conserver et voir s'il est possible de conserver le nouveau point de vue ainsi mis à jour.

Une mise en prairie pourrait être intéressante, ainsi qu'un cheminement en rétro littoral pour relier le parking de Kernevest, via l'étang, à la maison des feux de Crach.

Une première intervention du public présent autour de l'observatoire à oiseaux de l'étang, indique qu'un arbre est tombé lors de la dernière tempête et qu'il n'a toujours pas été nettoyé.

Le gardien du Littoral explique que ce n'est pas une priorité et qu'en outre, il va falloir attendre que le niveau d'eau baisse pour pouvoir tronçonner.

S'agissant du chemin du sémaphore, un administré se demande s'il est utile de le prévoir, rejoint par une autre personne qui rappelle que les randonneurs recherchent plutôt le bord de mer.

En outre il s'interroge sur l'opportunité, même si on peut s'accorder sur la nécessité impérieuse de rénovation, de laisser cette maison « ouverte ».

Mme Bardou et M. Le Breton, chacun pour ce qui les concerne rappellent que le traitement de la maison des feux en Maison du Littoral est une opportunité qui n'est à ce jour qu'au stade de l'étude mais qu'il s'agit quand même d'un bâtiment patrimonial ancien et répertorié au patrimoine bâti communal par le Parc Naturel Régional.

Mme Bochet quant à elle rappelle que le traitement de la route départementale et notamment sa sécurisation est aussi prévue, et qu'un cheminement le long de la lande aurait l'avantage de faire découvrir cet environnement qui est un habitat prioritaire et à protéger.

S'agissant de l'accès ouest, l'accès est aujourd'hui peu agréable : on pourrait atténuer la vue sur les façades arrière des garages par exemple en les peignant en couleur sombre et en plantant des arbres fruitiers (pommiers par exemple) en prairie ; un talus/haie pourrait aussi être créé pour bien délimiter la fin de la voie.

Pour le site de Men er Beleg des ganivelles sont à prévoir pour enclore les pâtures. Une prairie avec arbres en tailles basses pour davantage de lien paysager entre le parking et les constructions.

Enfin, la pointe nécessitera d'être traitée différemment pour que les visiteurs comprennent mieux le cheminement (plusieurs passages plus ou moins bien visibles aujourd'hui) et s'éloignent du bord de mer

Une personne demande en quoi il faudrait éviter de se rapprocher de la mer

M. Lavacherie, adjoint répond que cela affaiblit la digue enrochée qui est déjà fragilisée par les tempêtes.

Une remarque est formulée quant à « la difficulté pour la commune d'entretenir ces futurs espaces proposés, faute de moyens humain et financiers. En outre il y a une incohérence entre la demande de station classée tourisme (accueillir plus de touristes) et la limitation des espaces ouverts aux touristes.

Le garde littoral répond qu'il y a une grande différence entre les espaces verts et les espaces naturels dont on ne conçoit pas l'entretien comme un espace vert.

Jérôme Le Breton rappelle que le CDL achète les terrains et en confie la gestion aux communes mais en l'occurrence sur le dossier qui nous préoccupe ce soir, c'est l'investissement qui va coûter le plus cher, la gestion n'est pas un frein en général.

Marine Bardou confirme et rappelle qu'un garde littoral vient d'arriver sur la commune précisément pour la gestion et l'entretien de ces espaces.

Il prend à son tour la parole pour rappeler qu'il est bien conscient que parfois la gestion des espaces mise en place n'est pas bien comprise par la population.

Or selon les contraintes, on va passer par des mesures plus ou moins fortes : le reboisement par exemple nécessite dans sa mise en œuvre qu'on évite le piétinement en sous-bois, mais que peut être d'autres zones régénérées peuvent se rouvrir à d'autres moments, etc... Il rappelle que le Morbihan a « hérité » de pins plantés dans les années 50/60 qui ne sont pas des espèces endémiques, peu adaptées à notre littoral et qui de toutes façons ont une durée de vie limitée et que nous allons donc perdre au fil du temps.

Une auditrice demande quelles espèces sont adaptées à cet environnement littoral.

M. Brindejonc n'a pas de liste exhaustive mais cite les chênes verts, lièges, etc...

Il confirme qu'une grosse part de son travail sur la commune va être justement de faire l'entretien des espaces confiés.

Le lieutenant pompier prend à son tour la parole pour rappeler que les cheminements et percées prévus au SIP sont indispensables pour eux et très bienvenus, et qu'il est très bien d'y penser aujourd'hui dans ce type de documents.

Il rappelle aussi que 80 % des feux de forêts proviennent de l'activité des habitations environnantes et que les prochaines Obligations Légales de Débroussaillage qui devraient voir le jour en Morbihan (à l'instar des régions du Sud de la France) pour une mise en œuvre en 2025, seront une obligation à la charge des propriétaires.

Il précise aussi que le débroussaillage ne veut pas dire de tout raser mais d'aérer les espaces, ramasser les branches mortes par exemple.